

Rouen, le 4 Décembre 2008

Le Recteur

A

Monsieur Le Recteur  
Division des Examens et Concours

Monsieur le Directeur du Service Interacadémique  
des Examens et Concours

Monsieur le Directeur du C.N.E.D.

**OBJET :** Brevet de Technicien Supérieur

**"Assistance Technique d'Ingénieur"**

***Circulaire Nationale d'organisation - Session 2009***

Rectorat

Division des Examens  
et Concours

Affaire suivie par  
Sophie LECONTE – DEC -4  
(Organisation)  
Téléphone  
02.32.08.93.87  
Grégory ANDRÉ – DEC -6  
(Sujets)  
02.32.08.94.35  
Fax  
02.32.08.94.03  
Adresse électronique  
[dec@ac-rouen.fr](mailto:dec@ac-rouen.fr)

25, rue de Fontenelle  
76037 Rouen cedex 1

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation du Brevet de Technicien Supérieur "**Assistance Technique d'Ingénieur**" pour la session 2009.

L'examen se déroulera conformément au calendrier ci-joint (ANNEXE 1) dans les académies indiquées en ANNEXE 2.

## **I. Organisation générale de l'examen**

**PAPETERIE :** L'indispensable uniformisation impose que seuls les nouveaux modèles de copie ministérielle et les papiers calques du modèle national soient utilisés.

**CALCULATRICES :** L'usage des calculatrices est défini dans la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. Les agendas électroniques type PALM, ... et téléphones portables ne peuvent être utilisés comme calculatrice.

**LIVRETS SCOLAIRES :** Ils devront être conformes au modèle ci-joint (ANNEXE 3).

**SURVEILLANCE DES ÉPREUVES ÉCRITES ET INTERROGATIONS ORALES :** Elles ne sont en aucun cas assurées par les enseignants des classes d'origine des élèves. Ces derniers doivent toutefois être disponibles pendant le déroulement d'épreuves dont ils ont assuré la préparation.

**COMMISSIONS DE CORRECTIONS ET D'INTERROGATIONS, JURYS :** Les groupements interacadémiques sont organisés selon le tableau figurant en annexe 2. Chaque académie pilote constitue les commissions et le jury interacadémique, adresse les convocations et prend en charge les frais de déplacements correspondants. A cet effet, les académies rattachées adressent la liste des enseignants et des professionnels à l'académie pilote.

## II. Organisation spécifique de l'Épreuve 5 : Épreuve Professionnelle de Synthèse

Les trois sous-épreuves qui la composent se déroulent dans chaque centre de formation, public ou privé. Pour chacune d'elles, vous voudrez bien vous conformer aux dispositions suivantes :

### ◆ (U 51) - Sous-épreuve : Réalisation d'une activité professionnelle en relation avec une entreprise (ci-joint dossier de validation du projet technique, fiche d'évaluation et grille récapitulative des thèmes proposés).

- Le jury de cette sous-épreuve est composé :
  - d'un professeur de Mécanique ou de Génie Mécanique ;
  - d'un professeur de Génie Électrique ;
  - si possible, d'un représentant de la profession.
  
- Déroulement de la sous-épreuve :
  - préparation matérielle en salle (durée 15 minutes) ;
  - présentation et soutenance du dossier (durée 40 minutes) ;
  - entretien avec la commission d'interrogation (durée 20 minutes).
  
- Dépôt des dossiers par tous les candidats :  
***quinze jours avant la date de début de la sous-épreuve.***
  
- Lecture des dossiers par les examinateurs :  
***dans la quinzaine qui précède l'interrogation.***
  
- Retrait des dossiers par les candidats individuels :  
***un mois avant la date de début de la sous-épreuve.***

### ◆ (U 52) - Sous-épreuve : Présentation du rapport de stage (ou d'activités professionnelles) (ci-joint fiche d'évaluation et modèle de certificat de stage)

- Le jury de cette sous-épreuve est composé :
  - d'un professeur d'économie-gestion ou de bureautique ;
  - d'un professeur de sciences et techniques industrielles ;
  - si possible, d'un représentant de la profession.
  
- Déroulement de la sous-épreuve :
  - préparation matérielle en salle (durée 15 minutes) ;
  - présentation et soutenance du rapport (durée 30 minutes) ;
  - entretien avec la commission d'interrogation (durée 20 minutes).
  
- Dépôt des rapports de stage (ou d'activités professionnelles) dans le centre d'examen  
***le dernier jour ouvrable du mois de janvier de l'année de la session d'examen.***
  
- Lecture des rapports par les examinateurs  
***dans la quinzaine qui précède la soutenance.***

**Important :** *J'attire particulièrement votre attention sur les nouvelles directives de l'arrêté du 22 Juillet 2008 paru au J.O. du 8 Août 2008, notamment de la non-conformité des dossiers qui entraîne la non-validité des épreuves E51 et E52 par la mention NV (Non Valide).*

◆ (U 53) - Sous-épreuve : **Mesure et/ou contrôle à caractère industriel**  
(ci-joint dossier de validation, fiche d'évaluation et grille récapitulative des sujets proposés)

➤ Le jury de cette sous-épreuve est composé :

- d'un professeur de Mécanique ou de Génie Mécanique ;
- d'un professeur de Génie Électrique ;
- si possible, d'un représentant de la profession.

➤ Déroulement de la sous-épreuve :

- lecture du sujet (durée 10 minutes) ;
- mise en oeuvre (durée 90 minutes) ;
- compte rendu oral (durée 10 minutes).

➤ Proposition d'organisation par journée d'interrogation

	Lecture du sujet	Mise en oeuvre	Compte rendu oral	Sujet	
Candidat A	8h	8h	9h40	9h50	S1
Candidat B	9h	9h10	10h40	10h50	S2
Candidat C	10h	10h10	11h40	11h50	S1
Candidat D	11h	11h10	12h40	12h50	S2
Candidat E	14h	14h10	15h40	15h50	S3
Candidat F	15h	15h10	16h40	16h50	S4
Candidat G	16h	16h10	17h40	17h50	S3
Candidat H	17h	17h10	18h40	18h50	S4

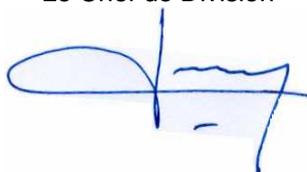
L'ordre de passage des candidats résulte du tirage au sort. Ce dernier sera effectué avant le début de la première journée d'interrogation selon des dispositions respectant les règles de confidentialité.

L'organisation proposée prévoit le **passage de huit candidats par journée pleine d'interrogation**, ainsi que l'utilisation de quatre sujets différents.

Les **candidats individuels** doivent être inclus dans l'organisation ci-dessus. Un mois avant le début de cette sous-épreuve, ils auront la possibilité de se rendre dans le centre d'examen auquel ils sont rattachés pour découvrir l'environnement matériel du laboratoire réservé à ces travaux pratiques de "Mesure et/ou contrôle à caractère industriel". Il s'agit d'une simple visite et non d'une formation. Il appartiendra au service des examens de chaque rectorat d'avertir les chefs de centres d'examen afin qu'ils prennent contact avec les candidats concernés.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de ce document et de ses annexes auprès des établissements de formation.

Pour le Recteur et par délégation  
Par empêchement du Secrétaire Général de l'Académie  
Par empêchement des Secrétaires Généraux d'Académie Adjoints  
Le Chef de Division



Frédéric MULLER

**BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR - ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR  
SESSION 2009**

**CALENDRIER – HORAIRES DES ÉPREUVES POUR LES ACADEMIES DE MÉTROPOLE**

Épreuves	Nature	Dates	Horaires	Autorisation de sortie de salle
E1 – CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION	ECRIT 4h	VENDREDI 15 MAI 2009	de 14h à 18h	Les candidats sont autorisés à sortir de la salle d'examen 1h après le début de l'épreuve.
E2 – LANGUE VIVANTE 1 U2 EF1 – LANGUE VIVANTE 2 UF1	ORAL 20 min (a)	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes.		
E3 – MATHÉMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES U31 – MATHÉMATIQUES (Groupe B) U32 – SCIENCES PHYSIQUES	ECRIT  2h  2h	MARDI 19 MAI 2009	14h à 16h  10h à 12h	Les candidats sont autorisés à sortir de la salle d'examen 2h après le début de l'épreuve. Les candidats sont autorisés à sortir de la salle d'examen 2h après le début de l'épreuve.
E4 – ETUDE D'UN SYSTÈME PLURITECHNOLOGIQUE U41 – Etude des spécifications générales d'un système pluritechnologique U42 – Vérification des performances mécaniques et électriques d'un système pluritechnologique	ECRIT  3h  3h	MERCREDI 20 MAI 2009	10h à 13h  14h30 à 17h30	Les candidats sont autorisés à sortir de la salle d'examen 2h30 après le début de l'épreuve. Les candidats sont autorisés à sortir de la salle d'examen 2h30 après le début de l'épreuve.
E5 – ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE U51 – Réalisation d'une activité professionnelle en relation avec une entreprise U52 – Présentation du rapport de stage U53 – Mesure et/ou contrôle à caractère industriel	ORAL  1h (b)  50 min. (b) PRATIQUE 1h50	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes		

(a) - précédée d'un temps égal de préparation

(b) - précédée d'une préparation matérielle en salle de 15 minutes

**BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR - ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR  
SESSION 2009**

**CALENDRIER - HORAIRES DES EPREUVES POUR LES ACADEMIES DE MARTINIQUE, DE GUADELOUPE ET DE GUYANE**

Epreuves	Nature	Dates	Horaires	AUTORISATION DE SORTIE DE SALLE
E1 – CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION	ECRIT 4h	VENDREDI 15 MAI 2009	De 10h à 14h	Les candidats sont autorisés à sortir de la salle d'examen 1h après le début de l'épreuve.
E2 – LANGUE VIVANTE 1 U2 EF1 – LANGUE VIVANTE 2 UF1	ORAL 20 min (a)	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes.		
E3 – MATHEMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES  U31 – MATHEMATIQUES (Groupe B)  U32 – SCIENCES PHYSIQUES	ECRIT  2h  2h	MARDI 19 MAI 2009	10h à 12h  6h à 8h	Les candidats sont autorisés à sortir de la salle d'examen 1h après le début de l'épreuve.  Les candidats sont autorisés à sortir de la salle d'examen 1h après le début de l'épreuve.
E4 – ETUDE D'UN SYSTEME PLURITECHNOLOGIQUE  U41 – Etude des spécifications générales d'un système pluritechnologique  U42 – Vérification des performances mécaniques et électriques d'un système pluritechnologique	ECRIT  3h  3h	MERCREDI 20 MAI 2009	6h30 à 9h30  11h à 14h	Les candidats sont autorisés à sortir de la salle d'examen 1h après le début de l'épreuve.  Les candidats sont autorisés à sortir de la salle d'examen 1h après le début de l'épreuve.
E5 – EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHESE  U51 – Réalisation d'une activité professionnelle en relation avec une entreprise  U52 – Présentation du rapport de stage  U53 – Mesure et/ou contrôle à caractère industriel	ORAL  1h (b)  50 min. (b)  PRATIQUE 1h50	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes		

(a) - précédée d'un temps égal de préparation

(b) - précédée d'une préparation matérielle en salle de 15 minutes

**BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR - ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR  
SESSION 2009**

**CALENDRIER - HORAIRES DES EPREUVES POUR LA RÉUNION**

EPREUVES	Nature	Dates	Horaires	AUTORISATION DE SORTIE DE SALLE
E1 – CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION	ECRIT 4h	VENDREDI 15 MAI 2009	De 16h à 20h	Les candidats sont autorisés à sortir de la salle d'examen 2h après le début de l'épreuve.
E2 – LANGUE VIVANTE 1 U2 EF1 – LANGUE VIVANTE 2 UF1	ORAL 20 min (a)	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs Recteurs des Académies pilotes		
E3 – MATHÉMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES  U31 – MATHÉMATIQUES  U32 – SCIENCES PHYSIQUES	ECRIT  2h  2h	MARDI 19 MAI 2009	16h à 18h  12h à 14h	Les candidats sont autorisés à sortir de la salle d'examen 2h après le début de l'épreuve.  Les candidats sont autorisés à sortir de la salle d'examen 2h après le début de l'épreuve.
E4 – ETUDE D'UN SYSTÈME PLURITECHNOLOGIQUE  U41 – Etude des spécifications générales d'un système pluritechnologique  U42 – Vérification des performances mécaniques et électriques d'un système pluritechnologique	ECRIT  3h  3h	MERCREDI 20 MAI 2009	12h à 15h  16h30 à 19h30	Les candidats sont autorisés à sortir de la salle d'examen 2h30 après le début de l'épreuve.  Les candidats sont autorisés à sortir de la salle d'examen 2h30 après le début de l'épreuve.
E5 – EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE  U51 – Réalisation d'une activité professionnelle en relation avec une entreprise  U52 – Présentation du rapport de stage  U53 – Mesure et/ou contrôle à caractère industriel	ORAL  1h (b)  50 min. (b)  PRATIQUE 1h50	Dates à fixer par Mesdames et Messieurs les Recteurs des Académies pilotes		

(a) - précédée d'un temps égal de préparation

(b) - précédée d'une préparation matérielle en salle de 15 minutes

**Brevet de Technicien Supérieur  
Assistance Technique d'Ingénieur  
Session 2009**

**Organisation Interacadémique**

ACADÉMIE PILOTE	ACADÉMIE(S) PILOTÉE(S)
LILLE	AMIENS
CAEN	MARTINIQUE ROUEN
STRASBOURG	BESANÇON NANCY-METZ REIMS
LYON	DIJON GRENOBLE
SIEC - ARCUEIL	LA RÉUNION
CORSE	AIX-MARSEILLE MONTPELLIER NICE
RENNES	NANTES ORLÉANS-TOURS
BORDEAUX	CLERMONT-FERRAND POITIERS TOULOUSE